

M. le Président: Est-ce que les questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles a la parole pour un rappel au Règlement. Nous entendrons ensuite le député de Winnipeg Transcona.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Ma question n^o 17, datée du 13 mai, est encore au *Feuilleton*. Ça ne paraît pas bien vieux, mais j'avais demandé que l'on y réponde dans un délai de 45 jours. Il s'agit en fait de la même question que j'avais posée le 25 février, à la dernière session. Je n'ai toujours pas eu de réponse. Ce retard est intolérable.

Je sais pourquoi le gouvernement ne veut pas publier ces renseignements. Il craint de se sentir humilié et embarrassé. Mais j'estime qu'il n'est pas correct de la part du gouvernement de rester là à se tourner les pouces au lieu de répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre, alors qu'il est tenu de le faire bien sûr. Le gouvernement est responsable devant la Chambre. Si les députés posent ces questions, c'est qu'ils ont de bonnes raisons de le faire et ils ont le droit d'exiger une réponse.

Je vous prie, monsieur le Président, d'insister auprès du gouvernement afin qu'il réponde à cette question dans les meilleurs délais. Ma question ne date pas seulement du 13 mai, elle remonte en fait au 25 février, et la réponse se fait attendre depuis trop longtemps.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur deux points. Le premier, c'est qu'hier, pendant la période des questions, le secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation) a posé une question.

Si je ne m'abuse, c'est la deuxième fois en quelques semaines qu'un secrétaire parlementaire pose une question.

Vous savez certainement, monsieur le Président, que le fait d'autoriser un secrétaire parlementaire à interroger le gouvernement n'est pas une pratique établie ni acceptée à la Chambre des communes. Il se peut qu'il en soit ainsi à un moment donné, mais vous n'ignorez pas non plus que nous sommes en train d'examiner la structure et la nature de la période des questions. Cet examen a

Recours au Règlement

été confié à un sous-comité du Comité permanent de la gestion de la Chambre. C'est un processus permanent qui fera partie du travail du comité conformément à l'intention du gouvernement d'examiner la structure et la nature de la période des questions.

Il me semble que ce processus ne devrait pas être anticipé ni touché de quelque façon que ce soit par des exceptions répétées comme celles que l'on fait lorsqu'on permet à un secrétaire parlementaire de poser une question à la Chambre des communes au cours de la période des questions.

J'espère, monsieur le Président, qu'il ne s'agit là, à nouveau, que d'une simple erreur. J'espère aussi que vous serez en mesure de le confirmer, auquel cas nous n'aurons pas à nous inquiéter à ce sujet. Ainsi le processus d'examen et de réforme de la période des questions pourra-t-il se poursuivre sans que nous ayons à nous soucier d'une démarche quelconque étrangère à ce que fait le comité.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je répondrai immédiatement au député de Winnipeg Transcona. Il a raison lorsqu'il dit que le secrétaire parlementaire a eu la parole deux fois ces deux dernières semaines.

Tout d'abord, je tiens à dire au député et à la Chambre que c'est en raison d'une erreur ou d'une négligence de ma part et je m'excuse si cela a provoqué un malaise chez certains.

Le commentaire 413 de la sixième édition du *Beauchesne* traite des questions posées par les secrétaires parlementaires. Je vous lis ce commentaire:

Il ne faudrait pas que ceux qui, tels les secrétaires parlementaires, seraient investis de la responsabilité de répondre au nom du Gouvernement utilisent le temps réservé aux questions pour interpeller celui-ci.

Il renvoie ensuite aux *Débats* du 5 novembre 1975, pages 1059 à 1064.

Cette pratique a été respectée sauf de temps à autre, en raison de distraction, et je tiens à rassurer les députés, je ne veux pas modifier unilatéralement la pratique.

Le député de Winnipeg Transcona, sur un autre rappel au Règlement.

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): J'invoque le Règlement sur un autre sujet, monsieur le Président. Je vous remercie d'avoir répondu à mon premier rappel.